

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016**

**2016 DFPE 281** Subvention (83.142 euros) et convention avec l'association « Envoludia » (94160 Saint-Mandé) pour la structure multi accueil « Méli-Mélo » (15e).

**Mme Nawel OUMER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association « Envoludia »;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 28 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Envoludia » ayant son siège social 5/7, rue de l'Amiral-Courbet (94160 Saint-Mandé), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 83.142 euros est allouée à l'association « Envoludia » (n°SIMPA7361, n° de dossier 2016\_08949) pour le fonctionnement durant 4 mois de l'établissement multi accueil de la petite enfance situé 88 rue de Lourmel -20, rue Mère Marie Skobtsov à Paris 15e.

Article 6 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2016 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**

